



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 3 février 2017

Pollution

# Oui se chauffer au bois peut être écologique si ...

Ces dernières semaines, les attaques se sont multipliées contre le chauffage au bois, accusé d'être responsable de l'essentiel de la pollution de l'air. Or, s'il est indéniable que les cheminées à foyer ouvert émettent partiellement des particules et gaz nocifs pour l'environnement et la santé, rappelons qu'elles ne le font que de façon saisonnière, en hiver, alors que la pollution liée aux transports nous nuit toute l'année et reste responsable de l'essentiel de la pollution à laquelle les urbains sont confrontés. En ville, ce sont les automobiles qui sont responsables de la pollution. Cette réalité objective s'impose à tous, au-delà des postures ou artifices conjoncturels.

### Un cocktail de solutions contre un cocktail de pollutions

Même si leur contribution est largement inférieure à celle du secteur des transports, l'agriculture, l'industrie et les feux de cheminée sont les autres principaux contributeurs à la pollution de l'air extérieur. Les solutions pour chacune des sources ne manquent pas. De l'enfouissement des épandages pour l'agriculture au filtrage des fumées d'usine, nous savons quoi faire. Les cheminées à foyer ouvert peuvent être équipées d'inserts qui, non seulement évitent l'essentiel des pollutions, mais en plus chauffent beaucoup mieux toutes les pièces. Les chaudières à bois, lorsqu'elles sont bien entretenues, sont aussi une solution écologique, efficace et fiable, en particulier celles utilisant la postcombustion, ou combustion des imbrulés, technologie qui évite en grande partie les pollutions gazeuses et particulaires.

### Se chauffer au bois est écologique si ...

Si le bois qui alimente la chaudière est issu d'une forêt proche, exploitée dans le respect de l'environnement et du cycle de renouvellement très long des forêts et que seuls les résidus de l'exploitation forestière sont utilisés (et surtout pas du bois d'œuvre, qui serait mieux utilisé pour des usages plus durables), alors la ressource est renouvelable. Son exploitation participe au dynamisme de la filière bois et justifie, s'il en était encore besoin, la protection et l'entretien des parcelles forestières. S'approvisionner trop loin, comme dans les pays scandinaves c'est perdre une partie du « bénéfique carbone » qu'offre le chauffage au bois. Le carbone émis par une exploitation intensive des forêts ainsi que pour le transport rentrant alors en ligne de compte. De même, il n'est pas souhaitable de transformer les forêts françaises en usines à bois de chauffage,



tant elles nous rendent des services très variés et irremplaçables (espace de nature et de loisirs, protection de la faune et de la flore, production de bois pour la charpente, les meubles...).

**Privilégier le chauffage collectif... et ne pas interdire les feux de cheminée !**

Idéalement, il faudrait préférer des chaudières à bois collectives ou semi-collectives, ce qui facilite et rend plus économe l'entretien et la surveillance de l'installation. Pourtant, il ne faut pas s'interdire le plaisir de la soirée au coin du feu. Il suffit pour cela de s'équiper d'un insert, en laisser les portes ouvertes pour contempler le feu avant de les refermer une fois la soirée finie. Etre écologiste n'est pas une punition. C'est bon pour la santé, le climat et le porte monnaie.

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : *« Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ! Le procès intenté aux feux de cheminée ressemble à une manœuvre des vrais responsables de la pollution, du secteur automobile, surtout quand on connaît les solutions qui permettent d'utiliser le bois de façon écologique. Equipons-nous et soyons vigilants pour pouvoir jouir durablement du plaisir et de l'efficacité du chauffage au bois ».*